



auvergne.msa.fr

Embauche de salarié de nationalité étrangère

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

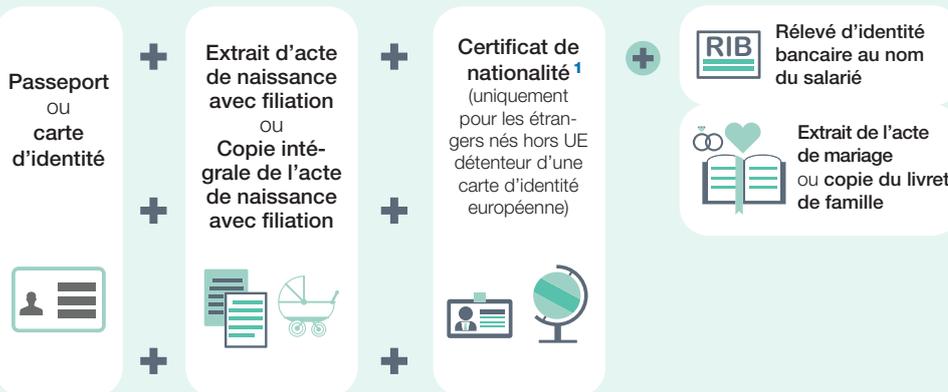

ENVOYER À CONTACTGIE.BLF@AUVERGNE.MSA.FR :

- le questionnaire nouvel assuré hors métropole
- le nom du site internet sur lequel vous avez demandé l'extrait d'acte de naissance et le code d'authentification
- selon votre situation, les documents ci-dessous

Les justificatifs doivent être parfaitement lisibles. Ils ne doivent être ni surchargés, ni raturés. La pièce d'état civil doit être authentifiée par la présence d'un tampon et/ou d'une signature de l'officier d'état civil ou par un code barre permettant de vérifier l'authenticité de la pièce d'état civil, sur le site officiel de l'état civil du pays.



POUR TOUT INDIVIDU DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE UE RÉSIDANT EN FRANCE



POUR TOUT INDIVIDU DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE HORS UE RÉSIDANT EN FRANCE



¹ PARTICULARITÉS pour le certificat de nationalité espagnole : si vous / votre conjointe / vos enfants êtes nés à l'étranger hors union européenne et avez acquis la nationalité espagnole, vous devez fournir la copie intégrale de votre acte de naissance espagnol « certificado literal de nacimiento » où figure la mention de nationalité espagnole avec la date d'acquisition.

Couverture Maladie pour un salarié de nationalité étrangère



Salarié
nationalité étrangère UE



Salarié
nationalité étrangère HORS UE

VENANT TRAVAILLER EN FRANCE



Le contrat de travail du salarié arrivant en France et la DPAE établis par l'employeur permettent une couverture sociale du salarié au titre de son activité (PUMa) pour lui et les membres de sa famille.



Couverture d'Assurance Maladie
Complète au titre de son activité professionnelle.

Prestations familiales pour un salarié de nationalité étrangère

Pour étudier le droit aux prestations familiales, la MSA doit avoir connaissance :

- ✓ De la présence du conjoint et/ou des enfants sur le sol français
- ✓ Du versement de prestations familiales par un organisme étranger
- ✓ Du nom de l'organisme qui verse les prestations



Salarié
nationalité étrangère UE



Salarié
nationalité étrangère hors UE

VENANT TRAVAILLER
ACCOMPAGNÉ DE SA FAMILLE
(HORS TRAVAILLEUR DÉTACHÉ)

OU

VENANT TRAVAILLER EN FRANCE
NON ACCOMPAGNÉ DE SA
FAMILLE



DÉMARCHE ASSURÉ

Pour que la MSA étudie le droit aux Prestations Familiales :

- ➔ **Le salarié doit compléter une « déclaration de situation des prestations familiales et logement » sur [auvergne.msa.fr](https://www.auvergne.msa.fr) > Mon espace privé² > rubrique Famille, logement > Déclarer un changement de situation**

La MSA se mettra ensuite en relation avec l'organisme de l'État de résidence afin que le dossier soit examiné au regard de la réglementation européenne ou des conventions bilatérales entre pays.

² Si vous avez besoin d'assistance pour accéder à votre espace privé, contactez-nous au 03 20 900 500.